

DidRo

Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2024)

Retour sur le deuxième travail à
distance

Préparation à l'examen de certification

Information importante

**La séance de consultation des épreuves en
cas d'échec aura lieu
le mercredi 12 février 2025,
de 14h00 à 15h00**

(voir le panneau d'affichage pour la salle)

Quelques remarques générales

Des questions non exhaustives...

1. Question 1 : la transposition didactique et la matrice disciplinaire
2. Question 2 : la formulation des objectifs (des compétences) et l'alignement curriculaire
3. Question 3 : les modèles d'enseignement, la conceptualisation et la problématisation
4. Question 4 : les consignes des activités et les niveaux taxonomiques, le travail de la pensée juridique
5. Question 5 : les erreurs pédagogiques, didactiques et juridiques

Quelques remarques générales

1. Impossibilité d'être exhaustif : nécessité de choisir les éléments de réponse les plus significatifs
2. Ne pas recopier ou paraphraser les documents théoriques du cours : voir concrètement comment ces éléments apparaissent dans la donnée
3. Trouver des indices partout dans la donnée (la mise en contexte et la planification) : mais tout ne peut être dit, nécessité d'extrapoler..

La grille d'évaluation pour la certification du module MSDRO 31

Critères	Indicateurs	Pondération des critères
Critère 1 : pertinence Les productions des étudiant-e-s sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des activités à distance ; l'analyse d'un dispositif travaillant une compétence juridique pour l' examen)	<i>Pour les activités des enseignements à distance</i> Les délais ont été respectés. Les documents demandés ont été réalisés et déposés sur www.gaius.ch . Les interventions demandées sur www.gaius.ch ont été faites.	10 %
	<i>Pour l'examen</i> Des modèles d'enseignement et des dispositifs didactiques spécifiques sont identifiés et critiqués. Au moins une tâche complexe est critiquée ou proposée. Une compétence juridique est critiquée ou proposée. Des éléments d'explication pertinents et originaux sont proposées.	10 %
Critère 2 : cohérence La production des étudiant-e-s lors de l' examen est en lien logique avec les éléments théoriques vus durant le cours de didactique	Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation. Les commentaires sur les niveaux taxonomiques des activités correspondent aux critiques vues au cours ; ils montrent que l'on sait identifier ces derniers et proposer des activités qui varient les niveaux taxonomiques. Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement. Les commentaires sur les compétences juridiques correspondent aux critiques vues au cours et montrent que les enjeux de l'enseignement par compétences sont connus. Aucun élément superflu à l'analyse (digression, redite, ...) n'est présent.	40 %
Critère 3 : sélection et exactitude des informations La production des étudiant-e-s lors de l' examen comporte des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique	Les réponses apportées ne comportent pas d'erreurs juridiques ou didactiques. Les erreurs didactiques et pédagogiques de la planification ont été repérées, notamment concernant la conceptualisation et la problématisation de l'enseignement, l'organisation et la gestion des activités individuelles et collectives en classe. Les erreurs juridiques ont été repérées et les informations juridiques essentielles de la matière traitée ont été identifiées, notamment concernant la matrice disciplinaire et la transposition didactique en droit. La terminologie juridique et didactique est utilisée correctement.	40 %